

RÈGLEMENT – Juin 2018

Article 1 – Organisation

« Canoë Grenoble » sont des descentes de l'Isère en canoë organisées par l'association Aviron Grenoblois, située au 37-39 Quai Jongkind à Grenoble (38000). Elles ont lieu du 12 juillet au 28 septembre 2018 (dates et horaires variant selon les parcours).

Dans le cadre de « Canoë Grenoble », l'organisation :

- fournit le règlement et le matériel nécessaire à la « Traversée de Grenoble en Canoë-Kayak »,
- met tout en œuvre pour garantir la sécurité des participants. Toutes les sorties sont encadrées par des moniteurs professionnels sauf le parcours « Aventure ».
- décline toutes responsabilités en cas de détérioration, de perte ou de vol des effets personnels des participants.

Article 2 – Parcours

4 types de parcours (aussi appelé « Descentes ») sont proposés sur la rivière Isère : « Descente Découverte », « Balade Culturelle » (en partenariat avec l'Office du Tourisme de Grenoble), « Descente Nocturne » et « Parcours Aventure ». Ce dernier comporte 2 variantes au choix : classique (5 km) ou longue (10 km).

Dates et horaires prévisionnels des parcours « Canoë Grenoble » (soumis à modification éventuelle) :

- Descente Découverte : du 20 juillet au 28 septembre 2018, tous les vendredis à 18h00.
- Balade Culturelle : du 14 juillet au 25 août 2018, tous les samedis à 10h00.
- Descente Nocturne : du 26 juillet au 14 août 2018, les mardis et jeudis à 20h30 ; du 16 au 30 août, mardis et jeudis à 20h00 ; du 4 au 27 septembre 2018, mardis et jeudis à 19h30.
- Parcours Aventure : du 12 juillet au 16 septembre, du jeudi au dimanche à 15h30 (long) et 16h30 (classique), et le dimanche à 10h00 (long) et 11h00 (classique).

Les départs des parcours s'effectuent à la base nautique de l'Aviron Grenoblois à l'Île Verte (39 Quai Jongkind, 38000 Grenoble) sauf la variante longue du Parcours Aventure, dont le départ est au niveau de la Passerelle de Meylan (aussi appelée Passerelle de l'Île d'Amour) côté Domaine Universitaire.

Pour tous les participants, l'arrivée a lieu à la base nautique de l'Aviron Grenoblois au Pont d'Oxford (160 avenue des Martyrs, 38000 Grenoble). L'organisation ne prend pas en charge le transport entre les deux sites.

Article 3 – Inscriptions

Les équipes sont constituées de 1, 2, 3 ou 4 personnes par bateau : homme, femme ou enfant. L'inscription est ouverte à toutes personnes de 10 ans minimum attestant savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger. Les participants de moins de 16 ans devront avoir un co-équipier âgé de plus de 18 ans (excepté un groupe de jeune lors d'une descente organisée par une structure d'accueil). Une autorisation parentale obligatoire sera demandée pour les mineurs non accompagnés.

L'inscription des participants s'effectue sur Internet sur le site <https://canoegrenoble.com>. La plateforme de réservation est gérée par le prestataire BilletWeb, qui dispose de ses propres Conditions Générales de Vente, que le

participant devra accepter avant le paiement. Le règlement de la réservation se fait par carte bancaire, sans inscription ou création de compte préalable.

Les tarifs appliqués par « Canoë Grenoble » sont les suivants :

- Descente Découverte : 18 € / participant ; tarif réduit : 16 € (-16 ans sur justificatif).
- Balade Culturelle : 20 € / participant ; tarif réduit : 18 € (-16 ans sur justificatif et groupe dès 6 personnes).
- Descente Nocturne : 22 € / participant.
- Parcours Aventure : version longue : 20 € / participant ; tarif réduit : 15 € (-16 ans sur justificatif et groupe dès 6 personnes) / version classique : 15 €.

Article 4 – Sécurité

Les descentes de « Canoë Grenoble » s'effectuent avec un encadrement adapté, ou sans encadrement pour les descentes en autonomie (Parcours « Aventure », versions 5 km et 10 km).

La traversée se déroule en conformité avec les règles de navigation. L'organisation attire la vigilance des participants sur les exigences requises pour réaliser une descente de rivière en canoë dans les meilleures conditions de sécurité. Les participants seront appelés à naviguer sur des eaux ne répondant pas aux normes de qualité baignade et acceptent les conséquences éventuelles d'un chavirage.

Chaque participant atteste sur l'honneur savoir nager sur une distance de 25 mètres avec immersion temporaire de la tête.

Article 5 – Le Matériel

Une tenue et des chaussures de sport fermées sont obligatoires. Le matériel de navigation sera fourni par l'organisation : canoë, pagaie, gilet de flottabilité, casque et bidon étanche.

Article 6 – Les Assurances

L'organisation souscrit une police d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'organisation et des participants à l'égard des dommages matériels et corporels causés aux tiers. Police d'Assurance : MAIF N°1 775 135N

Article 7 – Modifications et annulation

L'organisation se réserve le droit d'annuler une descente de « Canoë Grenoble » sans préavis s'il juge les conditions de navigation dangereuses pour les participants (notamment orages et crues).

Article 8 – Droit à l'image et données personnelles

En s'inscrivant à « Canoë Grenoble », chaque participant autorise la diffusion des images prises dans le cadre d'un des parcours sur lesquelles il pourrait figurer, et cède ses droits à l'Aviron Grenoblois sur toutes photos qu'il pourrait lui transmettre.

Dans le cadre du RGPD, le participant autorise l'Aviron Grenoblois à conserver des informations personnelles durant deux ans afin de pouvoir le contacter et lui proposer des activités organisées par le club.